

**CONSEIL MUNICIPAL**

***COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019.***

**Étaient présents** : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Bernard MARCHAND, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS et Catherine AMBAYE.

**Étaient absentes excusées** : Mmes Carole BLAIN et Katia GAUDIN.

**Pouvoirs** : Mme Carole BLAIN à M. Mickaël COLIN et Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2019.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. TARIFS DES ADHÉSIONS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.
4. INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL.
5. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR.
6. CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE.
7. ADHÉSION DE COMMUNES DE JOUHET ET MONTMORILLON AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER ».
8. MODIFICATION DES STATUS DU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER » POUR 2020.
9. MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL R.I.F.S.E.E.P. (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE I.F.S.E. ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE C.I.A.).
10. VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.
11. LOCATION DE PTI DATI EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE.
12. ABATTAGES GUIDÉS, ÉLAGAGES & DÉMONTAGES ET ÉVACUATIONS DES BOIS & BRANCHES AU STADE, AU CIMETIÈRE ET À L'AIRE DE PÉRIGNÉ.
13. TRAVAUX – RÉFECTION DE DEUX ABRIS BUS ET POSE D'UNE ALARME INCENDIE À L'ÉCOLE MATERNELLE.
14. MOTION RELATIVE AU PROJET DE FERMETURE DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA VIENNE REFORMULÉE COMME SUIV : MOTION CONTRE LES NOUVELLES FERMETURES PROGRAMMÉES DES CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA VIENNE.
15. MOTION RELATIVE AU NÉCESSAIRE MAINTIEN DU DIALOGUE COHÉRENT ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT POUR L'AMÉLIORATION ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC SUR LES TERRITOIRES DANS LA VIENNE.
16. QUESTIONS DIVERSES.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2019 :**

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019.

**DROITS DE PRÉEMPTION :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ➔ Section C n° 1231 « La Folie »
- ➔ Section C n° 817 « Les Grandes Vignes »
- ➔ Section C n° 816 « Les Grandes Vignes »
- ➔ Section D n° 1074 « Épinoux »
- ➔ Section G n° 1044 « La Combe »

**TARIFS DES ADHÉSIONS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :**

Actuellement les tarifs de la bibliothèque sont de 4 € pour une adhésion individuelle et de 5 € pour une adhésion familiale, il est proposé au Conseil Municipal la gratuité de l'adhésion.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à la majorité (7 pour, 8 contre la gratuité), maintient les tarifs de la bibliothèque à 4 € pour une adhésion individuelle et à 5 pour une adhésion familiale.

**INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder à Mme Isabelle BAILLEUL, Receveur Municipal, l'indemnité annuelle au taux maximum.

**CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant de 44.52 € (impayés de Cantine : 2006 = 31.22 € et 2014 = 13.30 €)

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

## CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ☞ d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

## ADHÉSION DE COMMUNES DE JOUHET ET MONTMORILLON AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ☞ d'accepter la demande d'adhésion des communes de JOUHET et MONTMORILLON au Syndicat « Eaux de Vienne-Siveer » ;
- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

## MODIFICATION DES STATUS DU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER » POUR 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ☞ D'approuver les modifications des statuts du Syndicat « Eaux de Vienne-Siveer » ;
- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

## MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL R.I.F.S.E.E.P. (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE I.F.S.E. ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE C.I.A.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ décide, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P), comprenant deux parts : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et de complément indemnitaires annuel (C.I.A.).

## VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels.

## LOCATION DE PTI DATI EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, (9 pour, 6 abstentions)

- ☞ accepte d'équiper le personnel isolé actuellement 6 agents de PTI-DATI.
- ☞ Retient la proposition de DOOMAP pour la location de dispositif d'alerte pour travailleur isolé (DATI) pour un abonnement de 36€ HT par mois tout compris pour le D-5000 par PTI-DATI soit 216 € HT par mois, facturé une fois par an pour un montant HT de 2 592 €, l'achat de 6 bracelets à 20 € HT pièce soit 120 € HT les frais de dossier de 49 € HT X 2 soit 98 € HT pour les 6 PTI-DATI, ce qui représente 218 € HT à régler une seule fois à la livraison.

## ABATTAGES GUIDÉS, ÉLAGAGES & DÉMONTAGES ET ÉVACUATIONS DES BOIS & BRANCHES AU STADE, AU CIMETIÈRE ET À L'AIRE DE PÉRIGNÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ accepte de faire abattre 60 thuyas au stade, 35 sapins au cimetière, 7 peupliers à l'aire de Périgné ainsi que l'élagage d'un frêne au bord de la route au cimetière.
- ☞ Retient la proposition de FEEL NATURE (E.I.) M. LARGEAU Philippe 16700 LES ADJOTS d'un montant de 17 955 € TTC, rachat de bois 1 750 € soit net à facturer 16 205 € TTC pour l'abattage des thuyas, des sapins, des peupliers et l'élagage du frêne.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## TRAVAUX – RÉFECTION DE DEUX ABRIS BUS ET POSE D'UNE ALARME INCENDIE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient :

- ☞ les devis de CHAUSSON MATERIAUX 256.21 € TTC, STECO 86.40 € TTC et Pascal PETIT 1 160.05 € TTC pour la réfection des deux abris bus.
- ☞ le devis VERSION 1 de la SARL SG ELECTRICITE M. Gaël SKORACKI d'un montant de 365 € HT soit 438 € TTC pour la fourniture et la pose d'une alarme incendie Type 4 à pile Planète + un déclencheur intégré à l'école maternelle.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

## MOTION CONTRE LES NOUVELLES FERMETURES PROGRAMMÉES DES CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA VIENNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ☞ d'adopter la motion contre les nouvelles fermetures programmées des centres des finances publiques dans la Vienne.
- ☞ De s'opposer vivement à ces nouvelles fermetures de services publics qui concourent une fois de plus à l'aggravation de la désertification des territoires ruraux, situation vécue par les élus et leurs habitants comme un abandon de la République

**MOTION RELATIVE AU NÉCESSAIRE MAINTIEN DU DIALOGUE COHÉRENT ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT POUR L'AMÉLIORATION ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC SUR LES TERRITOIRES DANS LA VIENNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter la motion relative au nécessaire maintien du dialogue cohérent entre l'État et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires dans la Vienne.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **CONSEIL DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**

- ✓ Attribution d'une subvention de 14 050 € pour la réfection des façades du presbytère.
- ✓ Attribution d'une subvention de 14 050 € pour l'acquisition de matériel de voirie.
- Remerciements du CYCLE AMICAL DU CIVRAISIEN
- Invitation à l'inauguration officielle de la foire de la sainte fleur de SAVIGNÉ-SUR-LATHAN
- Rallye bio territoires en Vienne le 16 octobre 2019

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAVIGNÉ, le 03 octobre 2019

Le Maire,  
André RIGNAULT